

TARGET ACTION TOTAL JUIN 2016

- Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type action
- Éligibilité : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
- Produit émis par SG Issuer⁽²⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, offrant une garantie donnée par Société Générale du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. Il est par conséquent soumis au risque de défaut du Garant Société Générale



⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS A(high)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 16/03/2016, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

DOCUMENTATION COMMERCIALE



OBJECTIFS

D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'action Total SA. Le remboursement du produit « Target Action Total Juin 2016 » est conditionné à l'évolution de cette action **dividendes non réinvestis** (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par cette action). En cas de baisse de l'action de plus de 50% à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cette action. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 50% (inclus) de l'action à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,76%).

- **Une perte en capital à l'échéance** en cas de baisse de l'action de plus de 50% à la date de constatation finale⁽¹⁾.
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à l'année 9**, si la performance de l'action depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ est positive ou nulle à une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾.
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 8% par année écoulée depuis l'origine** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si l'action enregistre à l'échéance une performance supérieure ou égale à -50% depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,76%.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Target Action Total Juin 2016 », soit 1 000 EUR. Le montant remboursé et le Taux de Rendement Annuel, calculés sur la base de la valeur nominale, sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 EUR le 02/06/2016 et une détention jusqu'à la date d'échéance le 11/06/2026 ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel brut peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Les titres de créance « Target Action Total Juin 2016 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Target Action Total Juin 2016 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

AVANTAGES

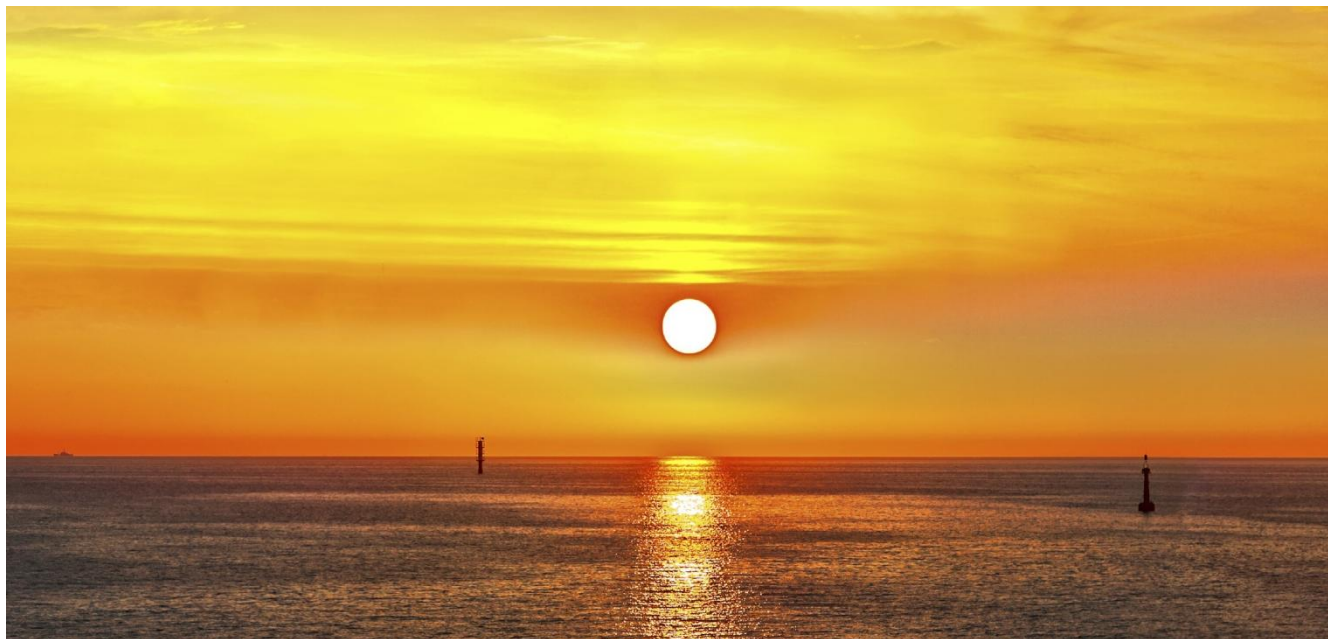
- À l'issue des années 1 à 9, si à l'une des dates de constatation annuelle, la performance de l'action est positive ou nulle depuis l'origine, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 8% par année écoulée depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ maximum de 7,76%.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance de l'action est supérieure ou égale à -50% depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 8% par année écoulée depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 180% du capital initial. Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de 6,04%.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si l'action a baissé à la date de constatation finale de plus de 50% depuis l'origine.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**
La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ maximum de 7,76%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'action Total SA. La performance d'une action **dividendes non réinvestis** est inférieure à celle d'une action dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du support « Target Action Total Juin 2016 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'action autour du seuil de -50%.
- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par les indices de marchés actions.

⁽¹⁾ Les Taux de Rendement Annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 1 à l'année 9, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que la performance de l'action depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 8% PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE
(TAUX DE RENDEMENT ANNUEL BRUT MAXIMUM DE 7,76%)

Sinon, si la performance de l'action est négative depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les Taux de Rendement Annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

MÉCANISME À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 02/06/2026), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la performance de l'action depuis la date de constatation initiale (le 02/06/2016).

CAS FAVORABLE : Si l'action enregistre une performance supérieure ou égale à -50% depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 11/06/2026 :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 8% PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE, SOIT UN GAIN DE 80% (TAUX DE RENDEMENT ANNUEL BRUT DE 6,04%)

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si l'action enregistre une baisse de plus de 50% depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 11/06/2026 :

LA VALEUR FINALE⁽²⁾ DE L'ACTION
DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSSE ENREGISTRÉE PAR L'ACTION

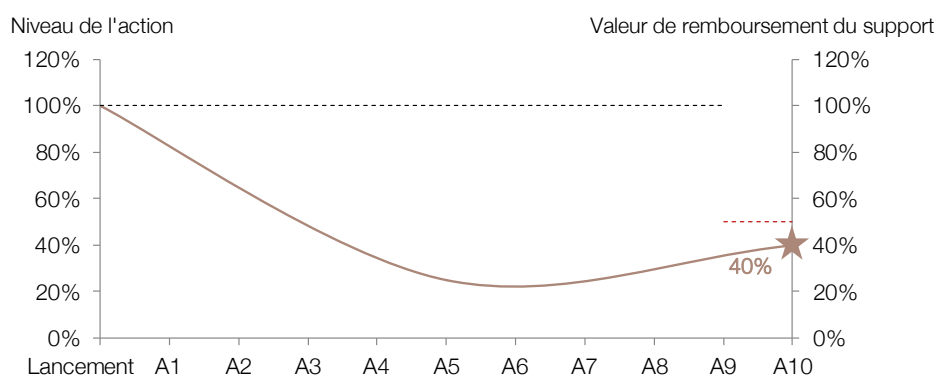
⁽¹⁾ Les Taux de Rendement Annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ La Valeur Finale de l'action à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

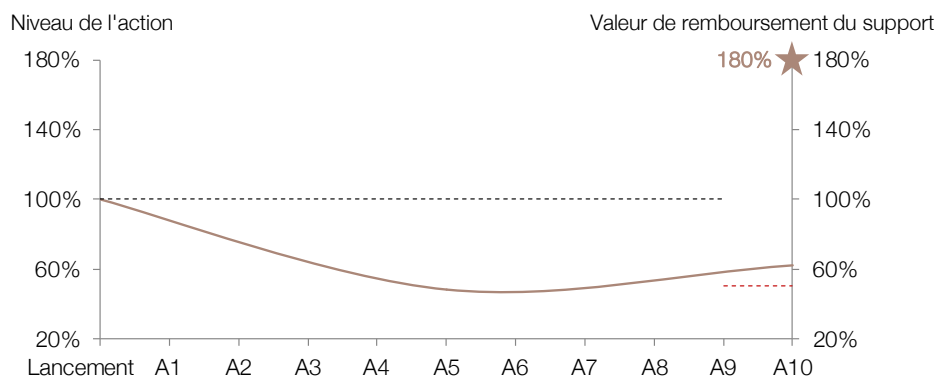
ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- - - - Seuil activant le mécanisme de remboursement anticipé (100%) - - - - Seuil de perte en capital à l'échéance (50%)
 ★ Valeur de remboursement du produit — Évolution de l'action ■ Fin de vie du produit

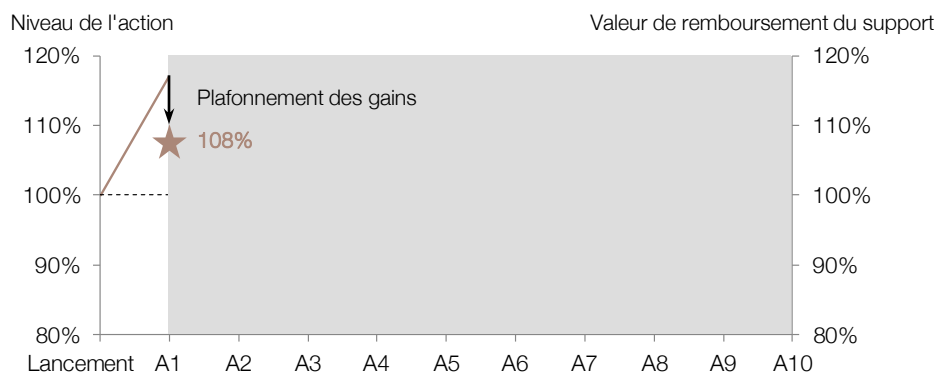
Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme



Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme



Scénario favorable : marché haussier à court terme



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 9, l'action est en baisse depuis l'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'issue des 10 ans, l'action est en baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial (soit -60% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors la Valeur Finale⁽²⁾ de l'action, soit 40% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'action, soit -8,73%.
- Dans le cas défavorable où l'action céderait plus de 50% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 50% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme

- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 9, l'action est en baisse depuis l'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'issue des 10 ans, l'action enregistre une baisse de 38% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 8% par année écoulée depuis l'origine, soit 180% du capital initial. Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de 6,04%, contre un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de -4,65% pour un investissement direct dans l'action.

Scénario favorable : marché haussier à court terme

- À la première date de constatation annuelle, l'action est en hausse depuis l'origine (soit +17% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 8% par année écoulée depuis l'origine, soit 108% du capital initial. Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de 7,76%, contre un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de 16,46% pour un investissement direct dans l'action, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

⁽¹⁾ Les Taux de Rendement Annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ La Valeur Finale de l'action à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'ACTION TOTAL SA (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) :

Total SA explore, produit, raffine, transporte et commercialise du pétrole et du gaz naturel. La société exploite également une branche chimie qui produit du polypropylène, du polyéthylène, du polystyrène, du caoutchouc, de la peinture, de l'encre, des adhésifs et des résines. Total gère aussi un réseau de stations service en Europe, aux Etats-Unis et en Afrique.

PRÉSENTATION DE L'ACTION TOTAL SA :

Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Chiffre d'affaires	Résultat net
1924	Énergie	A+	Aa1	143 421 M€ en 2015 (contre 212 018 M€ en 2014)	5 087 M€ en 2015 (contre 4 244 M€ en 2014)

■ Faisant partie des principaux acteurs de l'énergie sur la scène mondiale, le Groupe est structuré autour de 3 secteurs :

- L'Amont qui regroupe l'exploration et la production de pétrole, ainsi que les activités liées au gaz.
- Le secteur Raffinage-Chimie qui rassemble le raffinage, la pétrochimie, la chimie de spécialités (caoutchouc, résines, adhésifs, métallisation), et les activités de Trading-Shipping.
- Le secteur Marketing & Services qui recouvre l'approvisionnement et la commercialisation de produits pétroliers, ainsi que, depuis le 1er juillet 2012, l'activité Énergies Nouvelles.

■ Présent dans plus de 130 pays, le Groupe emploie plus de 100 000 personnes à travers le monde (effectif au 31/12/2014) et a réalisé un chiffre d'affaires de 143,42 milliards d'Euros en 2015.

■ Le groupe est coté à Euronext Paris et s'inscrit parmi les 40 valeurs du CAC 40®.

Source : <http://www.total.com/fr> et Bloomberg, au 16/03/2016



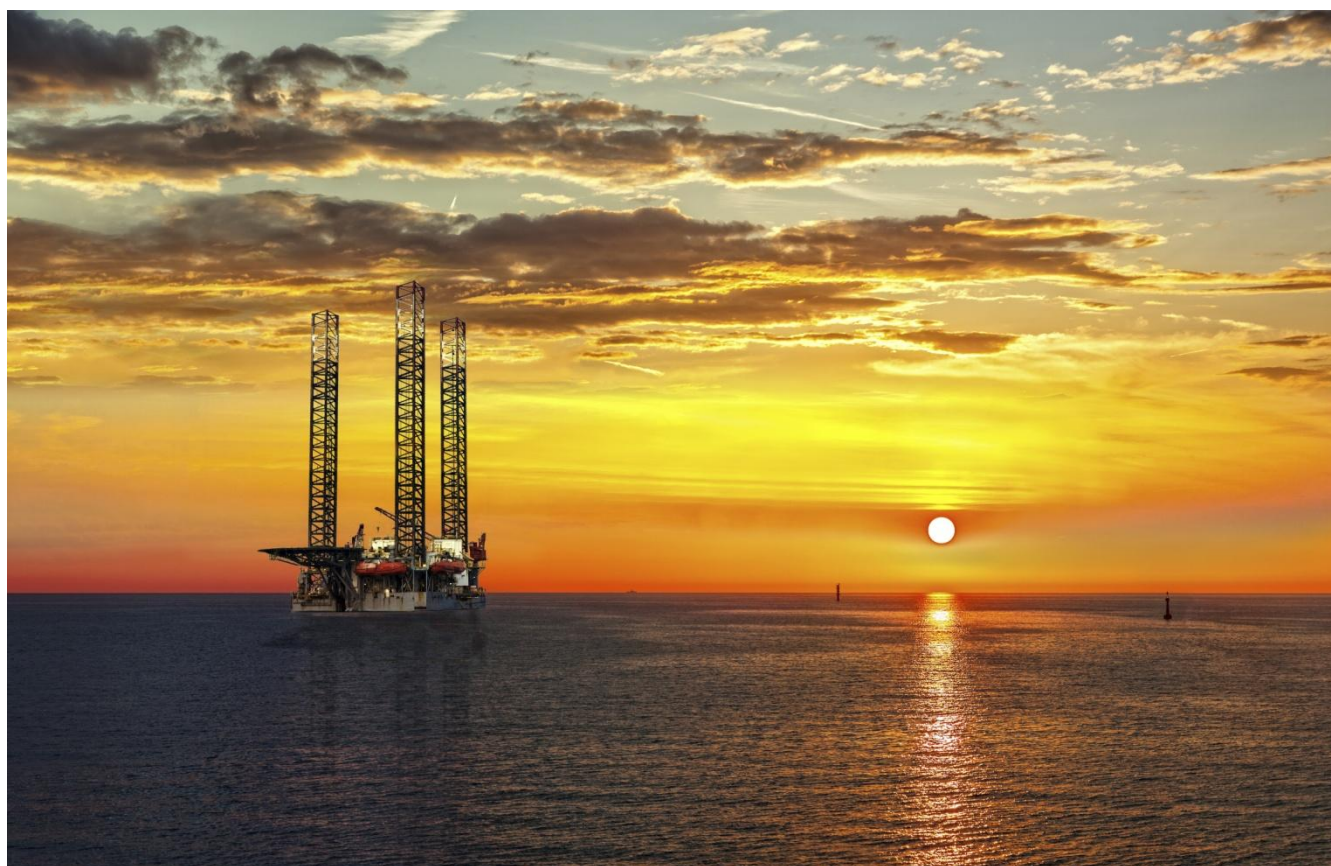
LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

ÉVOLUTION DE L'ACTION TOTAL SA :



Source : Bloomberg, au 16/03/2016



LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant	Société Générale (Notations : Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS A(high)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 16/03/2016, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise	EUR
Code ISIN	FR0013141264
Sous-jacent	Action Total SA (Code Bloomberg : FP FP Equity)
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Garantie du capital	Pas de garantie en capital
Prix d'émission	99,68% de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 05/04/2016 au 02/06/2016. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 2% pour atteindre 100% de la Valeur Nominale le 02/06/2016
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Date d'émission	05/04/2016
Date d'échéance	11/06/2026
Dates de constatation annuelle	02/06/2016 (initiale) ; 02/06/2017 ; 04/06/2018 ; 03/06/2019 ; 02/06/2020 ; 02/06/2021 ; 02/06/2022 ; 02/06/2023 ; 03/06/2024 ; 02/06/2025 ; 02/06/2026 (finale)
Dates de remboursement anticipé	13/06/2017 ; 13/06/2018 ; 12/06/2019 ; 11/06/2020 ; 11/06/2021 ; 13/06/2022 ; 13/06/2023 ; 12/06/2024 ; 11/06/2025
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,5% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 02/06/2016 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Thomson Reuters
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
Commission de souscription/rachat	Néant

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 01/04/2016, se rattachant au prospectus de base en date du 30 septembre 2015, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-17732, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)⁽¹⁾ de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne ressortissante des États-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)⁽¹⁾(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes ressortissantes des États-Unis" (« Non-United States persons »), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés.

Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

Société Anonyme – Capital Social : 1 007 799 641,25 euros au 31 décembre 2015

B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C

N° SIREN : 552 120 222 000 13

Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR